



COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

6 Mai 2019

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Comme nous l'avons fait lors de l'ouverture du premier Comité Technique de Réseau de la Police Nationale, je souhaiterais que nous marquions une minute de silence pour tous nos collègues décédés mais surtout pour nos 28 collègues qui ont fait le choix de nous quitter en attendant à leur vie mais aussi par respect pour leurs familles et c'est là bien là, le moins que nous leur devons.

Nous n'avons malheureusement pu le faire, Monsieur le Président, lors de la convocation initiale de ce Comité Technique Ministériel, le 25 avril dernier, certains de mes camarades autour de la table ayant

préféré ne pas se présenter pour éviter à celui-ci de se tenir pour vous demander une audience, en catimini, dans les minutes qui suivaient.

Mais bon, à chacun sa stratégie et ses choix politiques.....mais nous y reviendrons.

Nous vous remercions donc, Monsieur le Président, de nous accorder, de leur accorder cette minute de silence.

Comme nous le disions donc, nos collègues de l'UNSAAlliance ont fait le choix, le 25 avril dernier, de boycotter cette instance nous obligeant à nous revoir aujourd'hui.

Mais pour quelles raisons ?

Bien entendu, si celles-ci avaient été justifiées, nous n'aurions pas manqué de nous associer à eux comme nous le faisons sur des dossiers importants pour les personnels de ce Ministère, comme la réforme des retraites par exemple.

Mais non, là, c'est tout autre chose. Ne suffisait-il pas juste d'essayer de conserver les quelques privilèges pour leurs délégués et détachés dont la gestion opaque et la justification de l'activité pourrait souffrir de trop de transparence ?

Néanmoins, ils ont sacrifié ce jour-là, pour leurs besoins personnels, des avancées qui auraient dues être actées pour la filière technique et les assistants de services sociaux.

Cela est INADMISSIBLE et INTOLERABLE pour les personnels

Mais nous reviendrons sur ce point de l'ordre du jour un peu plus tard car, au préalable, nous souhaiterions dire quelques mots sur ce mal dramatique qui touche notre profession.

Alors non, nous n'allons pas vous réitérer tout ce qui a été dit au CTRPN mais, **la lutte contre les risques psycho-sociaux doit réellement devenir l'urgence absolue, je dirais même l'urgence ministérielle.**

Nous sommes une profession où les risques psycho-sociaux sont bien réels et où, malheureusement, le passage à l'acte a connu une recrudescence hors du commun.

Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, il faut remonter à plus de vingt ans, à l'année 1996 pour connaître un tel chiffre dramatique et, si nous n'arrivons pas à inverser cette courbe dévastatrice de vies humaines, de familles détruites, nous dépasserons certainement le nombre affreux de cette année-là.

Les conditions de travail des gradés, gardiens, adjoints de sécurité et personnels ATS n'ont cessées de se dégrader au point d'atteindre un point de non-retour, malgré les multiples alertes que nous lançons au quotidien.

Aujourd'hui, l'adage du « travailler toujours plus pour moins de considération » est devenu le quotidien dans nos rangs.

Si de nombreux paramètres, y compris des raisons personnelles, peuvent conduire à ce passage à l'acte, il est néanmoins urgent d'en analyser les raisons et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable lutte contre ces risques.

Le « travailler toujours plus pour moins de considération » a pourtant des conséquences sur la vie familiale.

Les rappels incessants, les décalages sans fondement, des reports incessants et non justifiés, des refus d'attributions «de jours enfants malades », des services d'enquêtes débordés, des refus de mise en place d'un cycle de travail, source de resocialisation, demandé par

les personnels et par un outil managérial déficient finissent par détruire des vies familiales et conduire à l'irréparable.

La charge de travail de ces derniers a sans aucun doute un impact réel sur la vie de nos collègues. Des Manifestations des « Gilets Jaunes » au 1^{er} Mai en passant par les nombreux et divers mouvements sociaux ont eu un impact sur leur volume horaire, alors que le règlement du stock d'heures supplémentaires ne voit toujours pas le début d'un commencement, ça ne peut durer.

Le retard pris dans la mise en place du cycle à vacation forte est intolérable et ne permet ni la resocialisation du policier, ni une meilleure vie professionnelle et familiale.

De plus les horaires variables en sont encore à leurs balbutiements et le télétravail n'emporte pas un enthousiasme débordant chez les chefs de services. Les refus sont encore trop nombreux et pas souvent justifiés.

Un véritable suivi des personnels doit être rendu obligatoire par, notamment, une visite médicale, non de contrôle mais de prévention. Il faut donner des moyens sans borne aux médecins notamment en matière de détection du « burn-out » et de la dépression en milieu professionnel.

De plus, les dernières déclarations de la presse et notamment de l'agence AEF indiquant presque que le cycle « 4X2 compressé » était la solution idoine et retenue, a eu l'effet d'une bombe.

Ca ne nous l'accepterons pas et aujourd'hui, le bon sens doit reprendre le dessus pour lutter contre ce fléau.

La lutte contre les risques psycho-sociaux doit être notre priorité et une véritable action en ce sens doit être engagée.

Nous voyons, ce jour, le résultat des divers plans élaborés contre les

risques psychosociaux et seule, la réactivation d'enquêtes environnementales systématiques et plus objectives, sur la base d'une grille d'enquête plus complète, notamment sur la situation de l'agent et les causes endogènes à ce passage à l'acte doivent être recherchées.

Il est en effet intolérable d'entendre régulièrement que seules des raisons personnelles et familiales ont conduit notre collègue à l'irréparable.

Aujourd'hui, combien d'enquêtes ont été menées ?
Combien ont reconnu les véritables causes d'un suicide ?
Combien ont reconnu son imputabilité au service ?

Que fait-on de l'arrêt « GALANT », arrêt du conseil d'état qui fixe la présomption d'imputabilité à l'administration jusqu'à ce que preuve du contraire soit apportée ?

Le but n'est nullement de faire une « chasse aux sorcières » comme certains ont tenté de le faire croire mais de reconnaître une situation et des conditions qui doivent être améliorées pour le bien être des agents.

Nous avons bien noté que le Ministre de l'Intérieur a enfin pris des décisions en la matière et mis en place cette cellule alerte prévention suicide mais cela suffira-t-il ?
Fonctionnera-t-elle réellement ?

Pensez-vous qu'un collègue en difficulté, qui a déjà du mal à se confier, appellera un numéro national pour le faire ?

C'est au plus proche de nos collègues qu'il faut agir, il faut réhumaniser les services, il faut cette réforme en profondeur que nous réclamons tous.

Alors, si nous avons convenu qu'il s'agissait d'un bon début, il faut

maintenant des actes forts.

Comme nous l'avons dit précédemment, au risque de se répéter mais ce sujet est tellement grave, les facteurs de suicides endogènes à la Police Nationale doivent être identifiés pour être traités et nous nous devons d'avancer.

Monsieur le Président, nous vous le demandons solennellement, faites-en sorte de mettre un frein à cette spirale infernale.

Après avoir dit cela sur cette situation dramatique, qui doit tous nous interpeller et nous contraindre à essayer de la régler, nous allons donc maintenant revenir à l'ordre du jour de cette instance.

Comme nous l'avons précisé, nous n'avons pas souhaité boycotter le dernier CTM car celui-ci était trop important pour les personnels mais, certains ont fait d'autres choix préférant le confort des représentants syndicaux à celui de milliers de collègues pour qui nous sommes censés être là.

Pour la FSMI – FO, notre volonté de faire avancer le dossier de la fusion des personnels techniques PN et IOM reste intacte, nous continuons à travailler pour que cette fusion soit une véritable avancée sociale et permette aux adjoints techniques Police Nationale de bénéficier des perspectives de carrière qu'ils méritent.

- Cartographie des postes susceptibles d'être requalifiés en catégorie B (en particulier dans les ENP et compagnies CRS)
- Mise en place de fiches de postes cohérentes et en adéquation avec la réalité opérationnelle
- Garantie du maintien de l'IJAT et des compensations horaires
- Rédaction d'un règlement d'emploi commun à l'ensemble de la filière technique.

Les revendications FSMI et UNITE SGP POLICE PATS ont été entendues et auraient pu aboutir le 25 avril à définir les bases d'un plan de

requalification qui pourrait atteindre près de 200 postes de contrôleurs au sein des services de Police, tout en maintenant les postes d'APST.

Comment peut-on s'opposer à une réforme qui permettra à près de 2000 adjoints techniques PN d'avoir la possibilité d'accéder à la catégorie B, à une meilleure rémunération et considération ?

Vous voyez, Monsieur le Président, vous avez devant vous une organisation qui ne lâchera rien, une organisation qui est prête à négocier dès lors que nous allons dans le bon sens, le sens des femmes et des hommes qui composent et font vivre le Ministère de l'Intérieur.

Nous vous remercions de votre attention et demandons l'annexion de cette déclaration au procès-verbal de cette instance.